

 <p>Commune de LUZECH</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</p>	Délibération
		N° 2024_7_10

Convocation du 20 septembre 2024

Le vingt-quatre septembre 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS :

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Christine CALVO a donné procuration à Mme Sonia LEGLAIVE
M. Patrice CASTANIER a donné procuration à M. Bernard PIASER
M. Pierre BORREDON a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
M. Pascal PRADAYROL a donné procuration à M. Pierre BALTENWECK

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2024_7_10 : Demande de Mécénat Hôpital de Cahors acquisition d'une baignoire soins palliatifs

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal en date du 29 juillet 2024, il a été abordé dans les questions diverses, la demande de mécénat transmise par l'Hôpital de Cahors pour l'unité de soins palliatifs.

Il a été décidé que ce point ferait l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

L'unité de soins palliatifs de Cahors a été conçue avec une attention particulière portée au confort et à l'accompagnement. Les espaces, tout neufs, sont aménagés pour offrir un environnement apaisant et intime, permettant aux patients de recevoir des soins de qualité dans des conditions dignes et respectueuses. Chaque chambre est équipée pour répondre aux besoins spécifiques des patients, avec des espaces adaptés pour accueillir et accompagner les familles

Cependant, pour améliorer encore les services offerts, l'unité de soins palliatifs de Cahors cherche actuellement des financements pour acquérir une baignoire spécialement adaptée aux besoins des patients. Cet équipement supplémentaire permettrait de renforcer le confort et le bien-être des personnes en fin de vie, en leur offrant des moments de détente et de soulagement.

L'hôpital de Cahors sollicite une contribution financière de 100 euros de la part de chaque commune du Lot. Cette participation collective permettrait de concrétiser rapidement cet achat essentiel, démontrant ainsi la solidarité et l'engagement des élus locaux envers les habitants de notre département.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'attribuer la somme de 100 € à l'association ALGO LOT pour l'acquisition d'une baignoire spécialement conçue pour un usage en soins palliatifs ;
- De verser directement cette somme à l'association ALGO LOT ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits u budget primitif 2024 de la Commune, au chapitre 65, article 657381.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** la somme de 100 € à l'association ALGO LOT pour l'acquisition d'une baignoire spécialement conçue pour un usage en soins palliatifs ;
- **De verser** directement cette somme à l'association ALGO LOT ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits u budget primitif 2024 de la Commune, au chapitre 65, article 657381.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
16	Présents : 12 Procurations : 4	Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 6

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 25/09/2024 DATE DE MISE EN LIGNE : 26/09/2024	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---